

NANTES et NANTES METROPOLE :

6 mesures pour soutenir le commerce de proximité et les TPE/PME

Les nouvelles mesures d'aides d'urgence :

1/ Une nouvelle aide directe au loyer de 750€ pour le mois de novembre Nantes métropole accordera une aide sous forme de subvention aux commerces frappés par une décision de fermeture administrative, en application du décret du 29 octobre 2020, d'un montant forfaitaire de 750€ plafonné au montant réel du loyer du mois de novembre 2020. Cette aide vise notamment les plus petits loyers donc les TPE réputées les plus fragiles. Cela représente un budget de 3,5 M€ pour le mois de novembre 2020. Au total, 4 500 commerces sont concernés sur Nantes Métropole, dont 1 600 sont des bars-restaurants. 2 900 de ces commerces se situent à Nantes.

2/ Une exonération du loyer de novembre pour plus de 200 entreprises hébergées dans le parc immobilier de Nantes Métropole. La Métropole a également annoncé l'abandon du loyer du mois de novembre au bénéfice des entreprises en pépinières et des entreprises ICC hébergées par la Creative Factory (plus de 200 entreprises concernées).

3/ L'accélération du déploiement du e-commerce. La Métropole est intervenue auprès de La Poste pour une version plus fonctionnelle de la plateforme d'achat locale «Ma Ville Mon shopping», tout en lançant une campagne de communication forte pour la promouvoir. Elle a également mis à disposition à titre gracieux des locaux dans l'ancienne école des beaux arts auprès de l'association Plein Centre pour lui permettre d'opérer un lieu de retrait "click and collect" collectif au bénéfice des commerçants du centre ville (une mise aux normes des locaux a été nécessaire dont la prise en charge a été financée par la Ville de Nantes). Ce lieu a ouvert dès le lundi 23 novembre.

4/ La prolongation de l'exonération de la redevance d'occupation de l'espace public pour les commerçants Nantes Métropole a annoncé aux acteurs le prolongement pour 6 mois, jusqu'à juin 2021 inclus, de l'exonération de la redevance d'occupation de l'espace public pour les commerçants sur la Ville de Nantes, une mesure très attendue par les commerçants dans la perspective du printemps.

5/ Report de la perception de la taxe de séjour. La Métropole annonce le report de 6 mois, donc au 31 juillet 2021, du versement de la taxe de séjour, afin d'aider les professionnels pour leur trésorerie. Ils la lui reversent habituellement en janvier.

6/ Indemnisation des commerçants du marché de Noël Nantes Métropole travaille un protocole transactionnel avec la société 2A afin d'effectuer un effort financier partagé en direction des 116 commerçants ayant réservé un chalet sur le marché de Noël quia dû être annulé compte-tenu des contraintes sanitaires. Le montant en sera discuté avec la société 2A Organisation.

Mesures soumises au vote du Conseil de Nantes Métropole le 11 décembre.